

Ce site utilise des cookies afin de vous offrir une expérience optimale de navigation. En continuant de visiter ce site, vous acceptez l'utilisation de ces cookies.



[Pour en savoir plus sur comment les désactiver, ainsi que sur notre politique en matière de protection des données](#)

Site officiel

ÉTAT DE VAUD

[vd.ch](#) > [Toutes les autorités](#) > [Grand Conseil](#) > [Séances du Grand Conseil](#)

23_INT_97 - Interpellation Patrick Simonin et consorts au nom Regula Zellweger - Horaire CFF 2025, quelles conséquences sur notre réseau régional ?.

Séance du Grand Conseil du mardi 6 juin 2023, point 2.2 de l'ordre du jour

Texte déposé

Le 5 mai dernier, les CFF ont communiqué leur concept de l'horaire 2025. Qualifié d'acrobatique ce concept, négocié avec les cantons de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO), confirme cruellement le retard important des infrastructures en Suisse occidentale, tant dans les travaux de renouvellement que dans les projets de développement de ces infrastructures.

En conséquence, dès le changement d'horaire de décembre 2024 :

- certains temps de parcours rallongés
- des relations directes supprimées
- des transbordements supplémentaires pour les voyageurs

et ceci pour une durée minimale de 10 ans.

Les grandes lignes de cette futur toile d'araignée sont désormais posées, mais que va-t-il se passer en amont, en aval, de celles-ci ? Sur les réseaux régionaux vaudois ? Qui prennent en charge les voyageurs jusque vers/depuis les gares des CFF.

Je pense particulièrement aux trains régionaux vaudois, pour lesquelles des montants importants ont été investis (et vont encore être investis) dans le renouvellement de leurs voies et la modernisation de leurs infrastructures. Ceci notamment pour augmenter les cadences et suivre le développement promis du réseau CFF.

Quelles conséquences va avoir l'implémentation de ces nouveaux horaires pour les compagnies ferroviaires vaudoises ? Car la planification antérieure dictée par les CFF a engendré la réalisation d'ouvrage complexe, de lieux de croisement par exemple, spécifiquement choisis pour atteindre les objectifs de l'étape d'aménagements 2035 des CFF.

Ces ouvrages ou lieux de croisements seront-ils toujours idéalement situés avec la situation transitoire d'horaires imposés par les CFF ou les compagnies vont-elles au-devant de situations inextricables pour maintenir des voyages attractifs pour leurs voyageurs.

Dans le même ordre d'idée, des travaux déjà planifiés et financés, mais qui ne sont plus en adéquation avec le nouvel horaire, vont-ils devoir être remis en question ? Et occasionner des charges de travail supplémentaires dans les compagnies ? Ainsi que des reports de chantiers préjudiciables pour des prestataires ?

Fondé sur ce qui précède, j'ai l'honneur de poser au Conseil d'Etat les questions suivantes :

1. Suite à l'introduction de l'horaire CFF 2025, les prestations de l'offre en transports publics vont-elles également être péjorées au niveau des réseaux régionaux vaudois ?
 2. Des risques que des ouvrages ou lieux de croisements nouvellement créés ne soient plus adaptés pour la durée de la période transitoire de minimum une dizaine d'années ont-ils été recensés ?
 3. Quelle est la liste des travaux, déjà planifiés et financés, mais qui ne sont plus en adéquation avec le nouvel horaire, qui pourraient être remis en question ?
 4. Des compagnies vont-elles au-devant de situations inextricables pour maintenir des voyages attractifs pour leurs voyageurs au point de devoir envisager de recourir à l'utilisation de bus en parallèle des voies ferroviaires ?
 5. Si la réponse à la question 4 est affirmative, quel sera l'impact environnemental de ces substitutions sur les lignes concernées ?
 6. Dans le cas probable où toutes les ressources et compétences de l'écosystème ferroviaire seront absorbées pour les grandes compagnies.
- Quels moyens sont mis en œuvre par le Conseil d'Etat pour aider les entreprises vaudoises de transports publics à coordonner leurs efforts pour établir de nouveaux horaires attractifs, à contre-courant de la planification antérieure des CFF, ainsi que, le cas échéant, replanifier des travaux ?

Conclusion

Souhaite développer

Liste exhaustive des cosignataires

Signataire	Parti
Laurence Bassin	PLR
Guy Gaudard	PLR
Anne-Lise Rime	PLR

Signataire	Parti
John Desmeules	PLR
Olivier Petermann	PLR
Pierre-François Mottier	PLR
Théophile Schenker	VER
Jerome De Benedictis	V'L
Jean-Daniel Carrard	PLR
Pierre Zwahlen	VER
Marion Wahlen	PLR
David Raedler	VER
Jean-Marc Udriot	PLR
Jean-François Cachin	PLR
Pierre Kaelin	PLR
Cendrine Cachemaille	SOC
Charles Monod	PLR
Florence Bettschart-Narbel	PLR
Michael Wyssa	PLR
Gérard Mojon	PLR
Sébastien Cala	SOC
Nicole Rapin	PLR
Philippe Germain	PLR
Marc Morandi	PLR
Josephine Byrne Garelli	PLR
Alice Genoud	VER
Fabrice Tanner	UDC
Sergei Aschwanden	PLR
Florence Gross	PLR
Monique Hofstetter	PLR
Cédric Roten	SOC
Cloé Pointet	V'L

Signataire	Parti
Julien Eggenberger	SOC
Jean-Louis Radice	V'L
Alberto Mocchi	VER
Jean-Luc Bezençon	PLR
Jean-Franco Paillard	PLR
Loïc Bardet	PLR
Mathieu Balsiger	PLR
Jean-Rémy Chevalley	PLR
Pierre-André Romanens	PLR
Alexandre Berthoud	PLR
Thierry Schneiter	PLR
Sylvain Freymond	UDC
Grégory Bovay	PLR
Carole Dubois	PLR
Regula Zellweger	PLR
Stéphane Jordan	UDC

Secrétariat général du Grand Conseil

Place du Château 6
1014 Lausanne

[r+41213160500](tel:+41213160500)(tel:+41213160500).

[info.grandconseil\(at\)vd.ch](mailto:info.grandconseil@vd.ch)([javascript:linkTo_UnCryptMailto\(%27qempxs.mrjs2kverhgswimpDzh2g%27\);](mailto:info.grandconseil@vd.ch));

[r Visualiser sur la carte](https://www.google.ch/maps/search/Place%20du%20Ch%C3%A2teau%206%20Lausanne%20Suisse)(<https://www.google.ch/maps/search/Place du Château 6++Lausanne+Suisse>).